

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 577

Artikel: Désordre du jour
Autor: Stauffer, Gil
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Désordre du jour

Le Conseil d'Etat neuchâtelois — ou plutôt: ses trois membres radico-libéraux — vient de nommer M. Jean-Marie Reber, ex-rédacteur en chef de «Réaction» et de «7 jours en bref», au poste de chancelier d'Etat.

Mais n'insistons point.

Ce serait trop cruel pour le canton de Neuchâtel.

* * *

Par quatre voix de majorité (184 voix contre 180 à M^{me} Y. Jaggi) le congrès du Parti socialiste vaudois (PSV) a désigné M. Daniel Schmutz comme candidat à l'élection au Conseil d'Etat. Quatre voix sur 364, cela fait à peine plus de 1%...

On applaudit bien fort: le PSV a le sens de la nuance.

Pas question, ici, de discuter les vertus respectives des candidats mais seulement le mode de désignation.

A l'évidence, celui choisi par le PSV — et par les autres partis du reste — est ridicule autant qu'absurde. Pur totalitarisme du nombre! Qui oserait prétendre qu'il s'agit là d'un procédé démocratique?

FAIRE CONFIANCE!

C'est mépriser les électeurs et bafouer *les personnes* que de rejeter sur la touche, au cours du processus de «présélection» au sein des partis, ceux qui n'ont pas l'heur de plaire à la majorité des participants au vote.

Pourquoi des scrutins sur le mode majoritaire? Que je sache, le nombre des candidats portés

sur les listes électorales pour le Grand Conseil est souvent proche et même atteint le nombre des mandats disponibles par circonscription. A l'électeur, un choix est offert, ouvert.

Il devrait en aller de même pour l'élection au Conseil d'Etat¹: X sièges sont mis en jeu, donc chaque parti présente X candidats à chaque élection.

C'est à l'électeur de choisir, nom d'un chien!

En limitant le nombre de leurs candidats, les partis faussent le choix, donc le jeu, et le dégradent.

C'est très vilain.

On peut parfaitement imaginer que la «présélection» se fasse, dans les congrès de partis, la barre placée à 20%, par exemple, avec possibilité de cumul. Tout candidat obtenant 20% au moins des suffrages des congressistes est mis en liste pour le Conseil d'Etat.

Elémentaire, mon cher Watson.

* * *

«Agriculture et société: un nouveau contrat»: tel est le titre d'une étude — mais aussi programme et même manifeste — que vient de publier M. Charly Darbellay, ingénieur agronome valaisan².

C'est *très bien*.

Plein d'informations, de données, de chiffres intéressants, de propositions solidement bâties et, en Suisse et pour la Suisse, presque inouïes. Une fois de plus, rien de *nouveau* — mais des évidences retrouvées, réadaptées, réajustées.

Non, rien de nouveau: une part importante des thèses avancées par C. Darbellay ont été développées déjà par une multitude d'auteurs. Restait, pourtant, à les confronter aux réalités *d'ici*. Et il reste à les y incruster.

Un chapitre, toutefois, manque dans l'étude proposée: celui explorant les idées et les attitudes socio-politiques du monde paysan suisse.

UN TABOU

Mais on n'en fera pas grief à l'auteur: ce chapitre manque dans *tous les livres* — que je connais, du moins — consacrés à l'agriculture et aux agriculteurs du pays.

(Parmi les quelque 500 titres de la bibliographie des 5 volumes des «Konzepte für die Schweizerische Landwirtschaft» de R. Anderegg — Saint-Gall, 1977 — je n'ai pas trouvé — ai-je mal lu? — une seule étude sur les attitudes politiques des agriculteurs. De l'économie, de la technique, c'est tout...)

Or, il faut faire sauter ce tabou.

Je suis même convaincu qu'il n'y aura pas — pas vraiment — de «nouveau contrat» tant que les agriculteurs, comme pour exorciser leurs formidables dissemblances de statuts, s'accrocheront aux basques d'un certain nombre d'organisations et de partis qui les considèrent d'abord comme des clients et des électeurs dociles.

Mais on en recausera...

Bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer

¹ Je n'entre pas ici non plus dans les considérations de politique vaudoise relatives à l'entente des droites. On en a assez causé dans ces colonnes. C'est la méthode de désignation qui m'intéresse!

² Editions rurales - 1906 Charrat (17 francs).